



Amende pour excès de vitesse de 6 et 7 km/h

Par **julien**, le **06/06/2012** à **18:22**

Bonjour, j'ai reçu deux avis de contravention, l'un à 13 h 39, direction Monaco, vers Menton : vitesse contrôlée 56 km/h vitesse retenue, 51 km/h, et l'autre à 13 h 41 (soit deux minutes d'intervalle), direction Menton vers Monaco (je cherchais mon chemin) : à 57 km/h, vitesse retenue 52 km/h. Est-il possible de n'en payer qu'un seul ? 2 fois 90 € = 180 € et retrait de 2 fois des points, le nombre de points n'étant pas mentionné dessus, je ne sais pas combien j'en ai perdu. Je travaille sur un scooter à cadran de vitesse aiguille, pas très précis, donc pour savoir ma vitesse ?

Par **Tisuisse**, le **07/06/2012** à **08:13**

Bonjour, Merci de répondre d'abord aux questions ci-dessous :
- contrôle de vitesse par radar automatique ou par agent avec interception ?
- scooter classé cyclomoteur (donc moins de 50 cc ou moins de 1 kW de puissance) ?
- date du contrôle et date d'envoi des avis de contravention ?
A vous lire.